



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Plan de redéveloppement du secteur Namur / Jean- Talon Ouest

Rencontre du comité
de suivi
20 octobre 2009



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Le mandat de l'OCPM

- Un mandat de consultation publique dans le cadre d'une démarche participative menée par l'arrondissement en vue de l'élaboration d'une vision du développement du site
- Donné par le comité exécutif de la Ville
- Un rapport public
- Remis au Maire de Montréal et de l'arrondissement de CDN/NDG



Les objectifs poursuivis

- Discuter et bonifier, le cas échéant, les principes directeurs d'aménagement proposés par l'arrondissement
- En tenant compte:
 - Des caractéristiques du secteur et des besoins
 - Des objectifs et contraintes de l'arrondissement
 - Des gains potentiels pour le quartier liés à la revitalisation du site à court, moyen et long termes
 - Des caractéristiques de viabilité des projets



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Le rôle de l'OCPM

- Analyse des enjeux
- Rapprochement des publics
- Encadrement du processus de discussion des principes directeurs d'aménagement
- Recherche de l'optimal
 - Gains pour le quartier
 - Viabilité des projets



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Le rapport de l'OCPM

- Analyse des consensus, convergences et divergences qui se dégagent de la pré-consultation et de la consultation publique
- Retour sur les principes directeurs d'aménagement proposés par l'arrondissement



La démarche

- **Démarrage et état des lieux (20 octobre)**
 - Brosser le contexte du développement du secteur
 - Discussion sur les problèmes et les opportunités
 - Discussion sur les partis pris d'aménagement
- **Publics-cibles (du 26 au 29 octobre)**
 - Comité des résidents de Mountain Sights
 - Résidents des condos Côté ouest (phase 1)
 - Conseil communautaire CDN
 - Secteur Victoria
 - Commerçants



La démarche (suite)

- Convergences / divergences 4 novembre
 - Retour sur les discussions avec les publics-cibles
 - Identification des convergences et divergences
 - Problèmes et opportunités

- Forum public 22 novembre
- Mémoires 14 décembre
- Rapport OCPM Février 2010



Le comité de suivi : son rôle

- Contribuer à l'identification et la réalisation d'activités visant à favoriser la participation à la consultation publique
- S'assurer que les intérêts et préoccupations des parties intéressées sont connus et considérés
- Discuter les conclusions à tirer des résultats de chaque étape de consultation